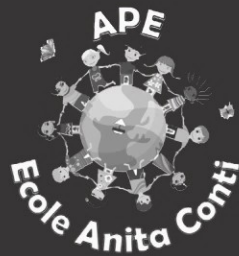
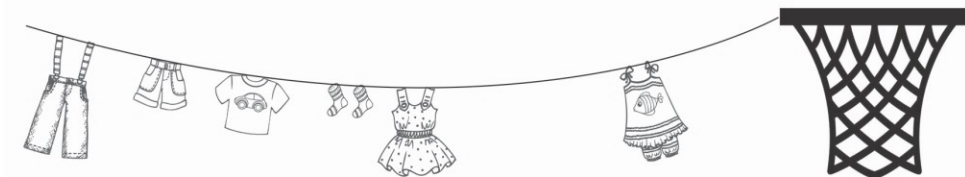


Vide grenier



Dimanche
8 Novembre
2020



8h00 - 17h30

20ème édition

Entrée 1,50 € / gratuit - de 12 ans

Restauration & buvette sur place



SAINT-AVÉ

COMPLEXE SPORTIF PIERRE LE NOUAIL

Ouvert aux professionnels et aux particuliers

15€ l'emplacement (3 mètres linéaires, tables et chaises fournies)

Renseignements et réservations au 07 81 47 35 41 / anitaconti.ape@gmail.com

Autorisation municipale n° 2020/07 / Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique... merci !

Bulletin d'inscription Vide-grenier du 08/11/2020

accompagné du règlement libellé à l'ordre de « APE Anita Conti »
à l'adresse suivante : APE Anita Conti - rue des Alizés - 56 890 SAINT-AVE

☐ Particulier

☐ Professionnel

☐ Association

Nom / Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : E-mail :

Pièce d'identité n° (particulier et professionnel) :

N° registre du commerce (professionnel) :

Délivré le : à :

Type de marchandise à vendre (obligatoire) :

Réservation

Nombre d'emplacement de 3 mètres linéaires : X 15€ =€

Nombre d'emplacement de 2,2 mètres linéaires + portant : X 15€ =€

(1 boisson chaude offerte aux exposants)

Aucune réservation sans paiement

Règlement du vide-grenier

- seront déclarés comme exposants les personnes dont le bulletin d'inscription sera parvenu à l'organisateur accompagné de son règlement portant date et signature ;
- les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non une assurance ;
- en cas d'annulation moins de 8 jours avant la date de l'événement, le règlement est dû en totalité ;
- la mise en place des exposants aura lieu de 6h à 8h du matin, remballage à partir de 18h ;
- les places seront attribuées par ordre d'inscription, tables et chaises sont fournies ;
- pas de vente de nourriture sur les stands ; animaux interdits.

Professionnel - Je déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L310-2 du Code du commerce ;
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code Pénal).

Particulier - Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant et ne vendre que des objets personnels et usagés ;
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature dans l'année civile.

Je déclare accepter sans réserve le règlement détaillé ci-dessus.

À : le :/...../2020 Signature :